

**POSTIAUX (Louis-Joseph)**, Vice-gouverneur général du Congo (La Hulpe, 15.8.1882 - Anvers, 31.3.1948). Fils de Jean-Baptiste-Alexis et de Hernalsteen, Elise.

Après ses études moyennes, il s'occupa de travaux de bureau chez divers patrons. Intelligent et travailleur, il aspirait secrètement à compléter par ses propres moyens le minimum de connaissances acquises sur les bancs de l'école et choisit pour ce faire la carrière coloniale dans laquelle il entra en 1905, à l'âge de 23 ans.

Admis à l'E.I.C. en qualité de commis de 1<sup>e</sup> classe, il quitta Anvers le 19 octobre 1905 et fut désigné à Boma pour la direction du service administratif (10 novembre). Le 14 février 1907, il passait à la province Orientale où il fut promu commis-chef le 1<sup>er</sup> juillet. Fort bien noté après ce premier terme, Postiaux rentra en Belgique pour jouir de son congé réglementaire et repartit le 5 mai 1910, toujours attaché à la direction du service administratif. Il accomplit ce deuxième terme en qualité d'agent d'administration de 3<sup>e</sup> classe. Il quitta Boma pour l'Europe le 23 mai 1912 pour reprendre le départ cinq mois plus tard avec le titre d'agent d'administration de 2<sup>e</sup> classe. Au terme suivant, il obtenait le grade de directeur. Son application studieuse et intelligente à un travail qui demandait souvent beaucoup de doigté le signala à l'attention du Gouverneur général qui, en 1924, le choisit comme secrétaire général-adjoint.

Rentré en Europe fin mai 1926, Postiaux repartait deux mois plus tard de Marseille, chargé des délicates fonctions de vice-gouverneur général du Ruanda-Urundi. Il sut y mériter l'affection des Noirs tant par son autorité de colonisateur que par son humanisme compréhensif. Rentré en juillet 1930, Postiaux se vit charger de mission au Congo jusqu'en mars 1931. Son 9<sup>e</sup> terme lui valut l'honneur de remplacer en janvier 1932 le général Tilkens en qualité de gouverneur général faisant fonction.

Revenu en Belgique il fut appelé à siéger à la Commission des pensions coloniales où il intervint avec autorité, clairvoyance et tact. Quoique admis à la retraite en février 1935, il continua à s'intéresser activement à tout ce qui touchait au Congo. Vice-président à la Commission pour la protection des arts, et métiers indigènes il remplaça Jules Destrée à la présidence en 1936. C'est Postiaux qui fut le promoteur en août 1939 du décret assurant la sauvegarde des sites et des productions artistiques indigènes au Congo.

En raison de la confiance qu'il lui accordait, le gouvernement de la Colonie le délégua en son nom à la Société des mines d'or de Kilo-Moto et lui confia la direction de l'Ecole coloniale de Bruxelles.

Postiaux, self-made man parti d'une condition très modeste, eut une magnifique carrière coloniale de trente années de services très appréciés en haut lieu.

Malade, il fut hospitalisé à la clinique Léopold II à Anvers où il mourut le lundi de Pâques 1948, emportant les regrets des Européens et des Noirs qui l'avaient connu.

Il était porteur de nombreuses distinctions : commandeur de l'Ordre de Léopold ; commandeur de l'Ordre de la Couronne ; officier de l'Ordre royal du Lion ; chevalier de l'Ordre de l'Etoile africaine ; étoile de service (avec 7 raies) en or ; médaille commémorative coloniale 1914-1918 ; médaille commémorative du Congo ; médaille commémorative du Centenaire ; commandeur de l'Ordre militaire du Christ de Portugal ; commandeur de l'Ordre de l'Etoile noire (France) ; officier de la Légion d'honneur ; officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

5 avril 1956.

[A.E.]

M. Coosemans.